

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 09 AVRIL 2024

Observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2023

Approbation et signature du PV de la dernière séance.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Installation de monsieur Pascal VILATON au Conseil d'Administration du CCAS.

Le vote a eu lieu lors du Conseil Municipal, soit le 27 février 2024, afin d'élire un nouvel élu en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Vincent-De-Paul.

Ordre du jour :

- 1 Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023.
- 2 Budget 2024.
- 3 Téléalarme (Vote des tarifs).
- 4 Bienvenue aux bébés (Vote de la reconduction)
- 5 Divers

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Dépenses

Articles	Désignation	Budget 2023	Réalisé	Solde
6023	Alimentation	0,00	615,20	-615,20
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	0,00	150,00
6064	Fournitures administratives	50,00	0,00	50,00
6231	Annonces et insertions	100,00	0,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 020,00	525,60	494,40
6257	Réceptions	3 300,00	250,00	3 050,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 000,00	1 337,32	-337,32
6558	Autres contributions obligatoires	150,00	140,00	10,00
6562	Aides	5 570,00	3 019,42	2 550,58
6568	Autres secours	1 330,00	900,00	430,00
658	Charges diverses de la gestion courante	11 160,00	10 981,03	178,97
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	100,00	0,00	100,00
	Total Général	23 930,00	17 768,57	6 161,43

Recettes

Articles	Désignation	Budget 2023	Réalisé	Solde
7031	Concession et redevances funéraires	700,00	225,00	-475,00
7474	Communes	16 314,00	13 754,00	-2 560,00
7713	Libéralités reçues	100,00	0,00	-100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 816,00	6 816,65	0,65
	Total Général	23 930,00	20 795,65	-3 134,35

Le solde d'exécution de l'année 2023 est un déficit de 3789.57 €.

L'excédent de clôture incluant le résultat antérieur de l'année 2022 (égal à 6816.65 €) est donc de **3027.08 €**

Décision du Conseil d'Administration : Approbation du compte administratif.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

2- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Le compte de gestion de Mme le receveur présente le même résultat.

Décision du Conseil d'Administration : Approbation du compte de gestion.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

3 - VOTE DU BUDGET 2024

Le budget 2024 qui ne présente qu'une section de fonctionnement, s'équilibre à 23 145,00 €

Dépenses		
Articles	Désignation	Total Budget
CHAPITRE 011		8 735.00
6023	Alimentation	1 115,00
60632	Fournitures de petit équipement	150
6064	Fournitures administratives	50
6231	Annonces et insertions	100
6232	Fêtes et cérémonies	1 020,00
6257	Mission Réceptions	3 300,00
6281	Marché des familles / Banque alimentaire	3 000,00
CHAPITRE 65		14 310.00
6558	Cotisation ALPI	150
6562	Téléalarme/Aide aux transports/Aide au permis	5 950,00
6568	Allocation de fin d'année	1 330,00
658	Semaine Bleue / Bienvenue aux bébés	6 880,00
CHAPITRE 67		100.00
6718	Autres charges exceptionnelles	100
Total Dépenses 2024		23 145,00

Recettes		
Articles	Désignation	Total Budget
CHAPITRE 70		700.00
7031	Concession et redevances funéraires	700
CHAPITRE 74		19 318.00
7474	Subvention communale	19 318,00
CHAPITRE 77		100.00
7713	Dons	100,00
CHAPITRE 002		3027
2	Excédent de fonctionnement reporté	3 027,00
Total Recettes 2024		23 145,00

Décision du Conseil d'Administration : Approbation du budget 2024

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

4 – TÉLÉALARME

	2022	2023
Bénéficiaires année entière	14	21
Nouveaux bénéficiaires	1	7
Téléalarmes retirées en cours d'année	2	2
MONTANT	1900 .50 €	2278.18 €

En 2023, les tarifs n'ont pas augmenté (Délibération du CIAS en date du 04 décembre 2018) à savoir :

32.25 € ou 23.25 € par trimestre en cas de revenus bruts fiscaux inférieurs à 12 000,00 € pour une personne seule et 20 400,00€ pour un couple. (En fonction des revenus)

En 2023, Vingt-et-une (21) personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Il convient donc de prendre une délibération pour le remboursement de la téléalarme pour l'année 2024 comme les autres années à savoir 32,25 € ou 23,25 € par trimestre en fonction des revenus.

Décision du Conseil d'Administration : Remboursement de la téléalarme

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

5 – BIENVENUE AUX BÉBÉS

En 2023, vingt-cinq (25) naissances ont été enregistrées sur la commune.

Décision du Conseil d'Administration : Reconstitution d'un bon cadeau de 40,00 € par enfant.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

6- DIVERS